

RAPPORT 2022 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE

DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Introduction.....	3
Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville	3
Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires.....	4
Gouvernance du Contrat de ville	7
I. La programmation financière 2022 du contrat de ville.....	9
A. La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires.....	11
1. Cadre de vie.....	11
2. Cohésion sociale.....	17
3. Emploi, création d’activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire	27
4. Tranquillité publique	33
B. La Territorialisation de l’action publique	34
1. Canteleu.....	34
2. Darnétal.....	35
3. Elbeuf-sur-Seine	35
4. Grand-Couronne.....	37
5. Maromme.....	38
6. Notre-Dame-De-Bondeville	40
7. Oissel-sur-Seine	40
8. Rouen.....	41
9. Saint-Etienne-du-Rouvray	43
10. Sotteville-lès-Rouen	44
II. Les axes transversaux.....	45
A. Participation des habitant(e)s.....	45
B. Egalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations.....	45
C. Jeunesse	46
D. Développement Durable.....	47
Conclusion	48

Introduction

Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2023. Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise également à améliorer la coordination des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain, à laquelle doivent être annexés les documents suivants :

- Une annexe financière retraçant les financements de droit commun et les crédits spécifiques affectés aux quartiers prioritaires par l'ensemble des signataires ;
- Le protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain ;
- La convention de mixité sociale ;
- Le plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) ;
- Le plan de prévention de la radicalisation ;
- La convention-cadre régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- La Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

Le Contrat de ville est porté par les intercommunalités qui associent : l'Etat, la Région, le Département, les Communes, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Académie, Caisse des dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Missions locales et bailleurs) et précise les engagements de chaque signataire en faveur des quartiers prioritaires. Il repose sur une géographie prioritaire définie selon un critère unique : le niveau de revenu médian au regard du revenu médian de l'aire urbaine.

Au-delà du cadre réglementaire, la Métropole Rouen Normandie s'est fixé plusieurs objectifs :

- ✓ Simplifier les procédures financières et administratives (conventions pluriannuelles) ;
- ✓ Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers ;
- ✓ Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les Communes disposant de quartiers prioritaires pour les rendre plus équitables, en s'appuyant sur le nombre d'habitant.e.s résidant en quartier prioritaire ;

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine avec une attention renforcée pour les quartiers prioritaires ;
- ✓ Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur sept catégories d'actions :
 - Accueil de proximité des demandeurs d'emploi
 - Accompagnement des créateurs d'activités économiques et commerciales
 - Développement de l'accès aux droits
 - Accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire
 - Développement de la promotion de la santé
 - Prévention de la délinquance primaire
 - Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la **tranquillité publique** ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires en présence du Ministre de la ville, Patrick Kanner. Conformément à la philosophie de la loi du 21 février 2014, le présent rapport d'activités a vocation à mettre en évidence l'ensemble des actions menées par les partenaires signataires du Contrat de ville en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Ceci dans le but de rendre lisible la réalité de l'action publique et d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires

Pour le territoire métropolitain, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 Communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit 10 % de la population métropolitaine (cf. cartographie et tableau ci-dessous. Données INSEE 2016 basées sur le recensement 2013).

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville pourraient, à la demande des Communes et de l'EPCI concernés, être placés en dispositif de veille active par le préfet. Des territoires de veille ont ainsi été identifiés sur les Communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly et Oissel.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Pour ce qui est du renouvellement urbain, sur la Métropole Rouen Normandie, trois sites ont été inscrits dans la liste des 200 quartiers déclarés d'intérêt national :

- ✓ Les Hauts-de-Rouen à Rouen,
- ✓ Les Arts Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- ✓ La Piscine (Nobel-Bozel) à Petit-Quevilly.

Un quartier est retenu comme régional d'intérêt national :

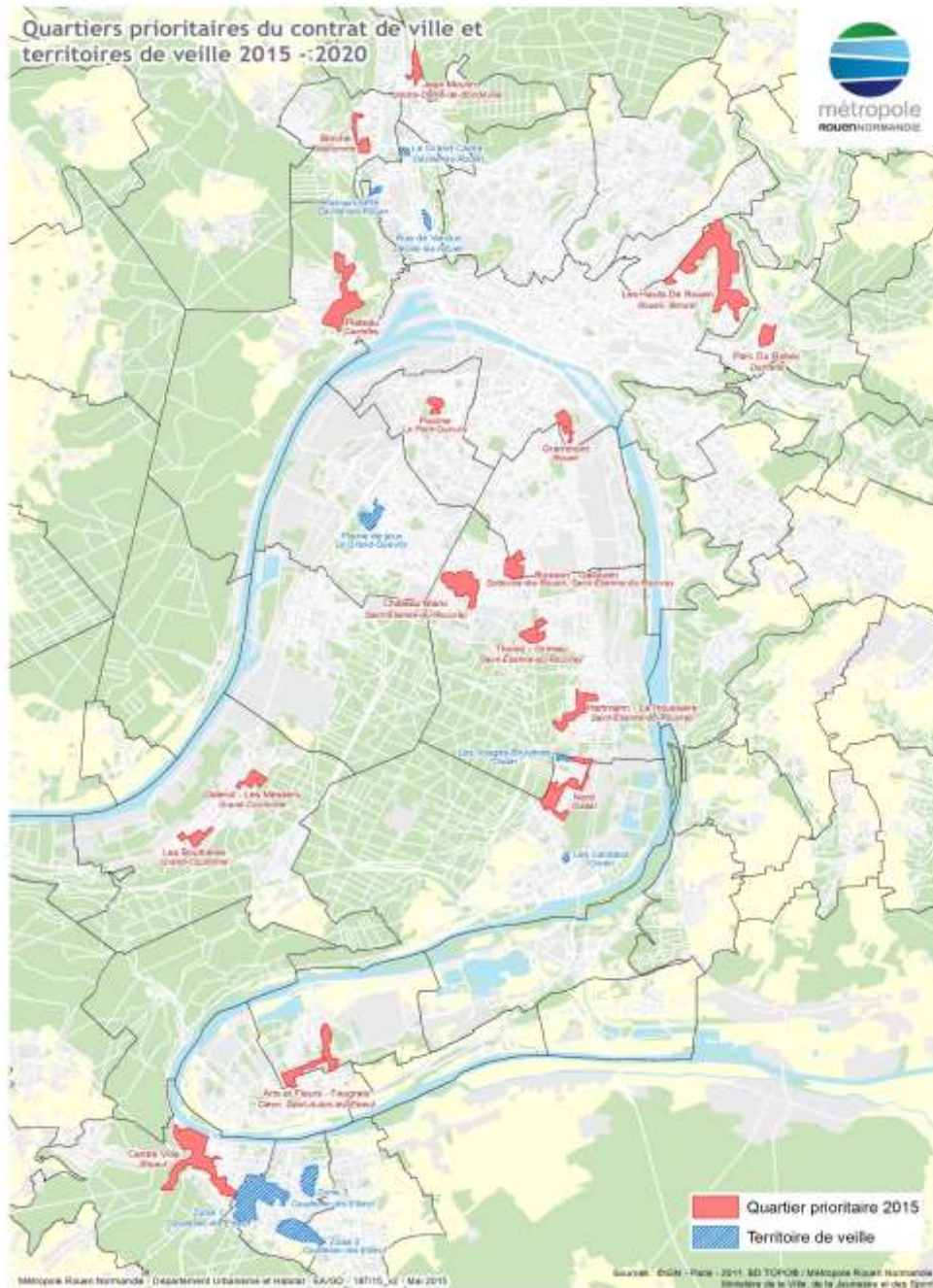
- ✓ Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Des sites dits d'intérêt régional, proposés par la Préfète de Région en concertation avec les collectivités territoriales, entreront également dans le PNRU.

Au sein de la Métropole, 5 sites ont été retenus :

- ✓ Le Plateau à Canteleu,
- ✓ Le Parc du Robec à Darnétal,
- ✓ Le Centre-ville à Elbeuf,
- ✓ Saint-Julien à Oissel,
- ✓ Grammont à Rouen,

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie



Commune	Nom du quartier	Population 2013	Revenu médian en euros 2013
Canteleu	Plateau	5 089	9 866
Cléon – St-Aubin-lès -Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	2 749	8 856
Darnétal	Parc du Robec	1 883	9 728
Elbeuf	Centre-ville	6 573	10 180
Grand-Couronne	Bouttières	1 063	9 090
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 099	10 566
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	3 003	9 000
Maromme	Binche	1 407	10 646
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 247	9 678
Oissel	Nord	1 880	10 514
Rouen	Grammont	1 981	8 104
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	10 314	6 804
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 779	7 444
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	1 140	10 290
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1 333	11 006
Sotteville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 241	10 564
TOTAL		47 781	

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Gouvernance du Contrat de ville

Le Contrat de ville est piloté par la Métropole Rouen-Normandie en lien étroit avec les services déconcentrés de l'Etat. Il repose sur plusieurs instances :

Le **comité des partenaires** correspond à l'assemblée générale des signataires. Le comité des partenaires ne s'est pas réuni en 2022.

Le **comité des financeurs** regroupe le préfet, la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), l'ARS (Agence régionale de Santé), la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et les Collectivités locales (Région, Département, Métropole et 14 Communes). Le comité des financeurs s'est réuni le 16 mars 2022 pour valider la programmation annuelle du Contrat de ville.

Le **comité technique** regroupe les technicien.ne.s mandaté.e.s par les différents signataires du Contrat de ville. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi qualitatif, administratif et financier des actions. En 2022, le comité technique s'est réuni à 3 reprises :

- ✓ Le 3 février pour présenter les dispositifs d'e-inclusion que sont les cabines connectées, la filière Reboot eco-système, et l'organisation de la journée d'évaluation du contrat de ville de mai 2022.
- ✓ Le 23 juin 2022 pour présenter le dispositif de coffre-fort numérique « Reconnect », des dispositifs de la Croix-Rouge d'aide à l'installation dans le logement et de lutte contre la précarité énergétique, pour faire le point sur les suites de l'évaluation du 3 mai 2022,
- ✓ Le 22 septembre afin de faire un retour sur la période estivale, de présenter le rôle des collectivités dans la persévérance scolaire, de préparer le rapport final d'évaluation du contrat de ville.

L'**équipe-projet** pluridisciplinaire métropolitaine regroupe des technicien.ne.s des services thématiques en charge de l'habitat, du développement économique, de l'emploi, de la jeunesse, de l'égalité femmes / hommes et de la lutte contre les discriminations, de la santé et du contrat local de sécurité dans les transports pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le Contrat de ville. L'équipe projet métropolitaine s'est réunie à 2 reprises en 2022 : le 11 janvier et le 5 avril. Les sujets traités ont été principalement les suivants : les différents dispositifs et appels à projets de l'Etat, la programmation, l'évaluation finale du contrat de ville ainsi que divers points de situation dans les communes.

Il existe également **différents groupes de travail thématiques** (emploi/économie, réussite éducative...) permettant d'améliorer la coordination et d'approfondir la réflexion autour de la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Le groupe de travail emploi s'est réuni cinq fois en 2022, le 25 février, le 20 mai, le 16 septembre, le 10 novembre et le 16 décembre. L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter le retour à l'emploi sur les QPV en renforçant la mobilisation des publics vers des parcours d'insertion et de formation.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Les moyens déployés par le groupe emploi sont l'animation du réseau d'acteurs, la coordination et le partage d'informations ; mais aussi le fait de faciliter la mobilisation du droit commun et le cas échéant aider à l'impulsion d'actions ou interventions spécifiques. Lors des réunions, un focus a été fait l'intégration d'un nouvel Atelier Chantier d'insertion (ACI) sur le territoire (KINTSU JOUETS) et l'utilisation de la plateforme de l'Inclusion qui facilite la mise en relation des public vers les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Des interventions ciblées ont été organisées avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers (AROM) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour promouvoir leurs actions, services et prestations. Différents outils et dispositifs ont également été présentés (Un guide numérique solidaire, la promo 16-18 , l'outil EVA de lutte contre illettrisme ...). Ces rencontres permettent aussi de faire des points réguliers sur l'offre de service de Pôle emploi, de la région et l'actualité des communes.

La journée d'évaluation du contrat de ville du 3 mai 2022 a permis le lancement des groupes thématiques spécifiques : insertion-emploi, mobilisation des financements, participation citoyenne, réussite éducative, lutte contre les Discriminations, tranquillité publique. Ces groupes ont pour objectif de prioriser un ou 2 objectifs à mettre en œuvre durant l'année 2023 qui soient atteignables et évaluables directement applicables sur le terrain.

La cellule **politique de la ville** est rattachée à la direction adjointe Cohésion Sociale au sein de la Direction de la Solidarité et est composé de deux personnes. Elle anime le comité technique du Contrat de ville et le réseau des technicien.ne.s communaux et les accompagne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions à l'échelle des quartiers prioritaires. Elle coordonne la programmation financière annuelle du Contrat de ville.

A l'échelle communale, les organisations sont très hétérogènes puisque chaque commune dispose de son fonctionnement et de son ingénierie propre en matière de politique de la ville. Le rôle de la commune est de mettre en œuvre de façon opérationnelle le projet de territoire qui a été défini dans le Contrat de ville à travers une **équipe-projet** de terrain. Cette **équipe-projet** est parfois dédiée à la politique de la ville, notamment dans les Communes de taille importante disposant d'un nombre conséquent d'habitant.e.s vivant en quartier prioritaire. Dans d'autres communes disposant d'une ingénierie plus limitée, ce n'est pas le cas. Dans le cadre de la programmation financière annuelle 4 Communes ont bénéficié d'un financement de l'ANCT pour leur équipes MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour un montant total de 103 533 € (Canteleu, Darnétal, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray). Par ailleurs, dans la plupart des Communes, il n'existe pas d'équipe-projet pluridisciplinaire dédiée au déploiement du projet de territoire inscrit au Contrat de ville et regroupant les différentes compétences du droit commun (éducation, santé, action sociale, culture, sport, vie associative, tranquillité publique ...).

Enfin, pour ce qui est des services de l'Etat, la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a en charge le suivi des actions menées dans le cadre du pilier cadre de vie du Contrat de ville au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain mais également dans le cadre de l'abattement TFPB. Les deux autres piliers du Contrat de ville sont gérés par le pôle Politique de la ville de la **DDETS** (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Sur le territoire Métropolitain, il existe également 4 **délégué.e.s du préfet**, affectés à des quartiers prioritaires identifiés et dont le rôle est d'accompagner les équipes projets communales, sur le terrain, dans la construction et la mise en œuvre de leur projet de territoire.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, une Direction de projet spécifique est créée au sein de la Direction de l'Habitat pour maintenir la cohérence d'ensemble par la mise en réseau de tous les chefs de projets communaux en charge du renouvellement urbain. Par ailleurs, des chef.fe.s de projet NPNRU chargés du pilotage opérationnels sont déployés à l'échelle des communes.

I. La programmation financière 2022 du contrat de ville

189 dossiers ont été déposés par les porteurs de projet, dont 56 actions nouvelles. Au terme de l'examen des demandes de subvention, le comité des financeurs du 16 mars 2022 a validé 170 actions pour la programmation financière 2023.

Sur ce total, 2 actions ont un rayonnement métropolitain et sont financées à ce titre par la Métropole. Il faut noter que sur les 56 nouveaux projets déposés, 2 concernait le volet cadre de vie, 41 concernaient le volet cohésion sociale, 13 concernaient l'emploi.

Sur la base des propositions du comité technique, la répartition des fonds du ANCT et Métropole par grandes orientations stratégiques est la suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	ANCT		MRN		Nombre d'actions programmées	Dont nombre d'actions nouvelles retenues
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total		
Cadre de vie	20 223 €	1%	0 €	0 %	4	2
Cohésion sociale	1 369 520 €	71 %	371 252 €	72 %	116	41
Formation, emploi, économie	366 895 €	19 %	142 558 €	28 %	40	13
Tranquillité publique	23 454€	1 %	0 €	0 %	1	0
Transversal (ingénierie/participation)	159 908€	8 %	0 €	0 %	9	0
TOTAL	1 940 000 €	100 %	513 810 €	100 %	170	56

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

En application de la clé de répartition financière inscrite dans la convention cadre du Contrat de Ville, il est proposé de répartir entre les Communes les crédits spécifiques attribués par le Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Métropole Rouen Normandie à l'aune du nombre d'habitant.e.s de chaque quartier prioritaire, soit une participation de 40.67 € par habitant.e pour l'ANCT et 10.96 € par habitant.e pour la Métropole. Néanmoins, suite au recensement 2013 et à la révision du nombre d'habitant.e.s des quartiers prioritaires par l'Insee en juin 2016, 7 Communes de la politique de la ville perdent des habitant.e.s, la répartition financière prévue au contrat entraine une baisse des contributions de l'ANCT et de la Métropole. Il a été décidé de compenser de manière dégressive les baisses induites par l'évolution démographique. Ainsi, si en 2017 les baisses avaient été intégralement compensées pour tous les quartiers prioritaires, en 2018 la compensation s'est faite à hauteur de 75 %. En 2019 et en 2020, la baisse est encore pondérée, jusqu'à atteindre une contribution de la Métropole sans compensation en 2022.

Ventilation des fonds politique de la ville de l'État et de la Métropole	Données INSEE 2016 Recensement 2013	Montant ANCT 2022	Montant MRN 2022	TOTAL
Canteleu :	5 089	206 620 €	54 724 €	261 344 €
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf :	2 749	111 620 €	29 561 €	141 181€
Darnétal :	1 883	76 460 €	20 249 €	96 709 €
Elbeuf-sur-Seine :	6 573	266 875 €	70 682 €	337 557 €
Grand-Couronne :	2 162	87 780 €	23 249 €	111 029 €
Maromme :	1 407	57 130 €	15 130 €	72 260€
Notre-Dame-de-Bondeville :	1 247	50 630 €	13 410 €	64 040 €
Oissel :	1 880	76 330 €	20 216 €	96 546 €
Petit-Quevilly (Le) :	3 003	121 930 €	32 293 €	154 223 €
Rouen/Bihorel :	12 295	499 190 €	132 214 €	631 404 €
Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray :	2 241	90 990 €	24 098 €	115 088 €
Saint-Etienne-du-Rouvray	7 252	294 445 €	77 984 €	372 429 €
TOTAL GÉNÉRAL	47 781	1 940 000 €	513 810 €	2 453 810 €

- Les financements accordés par la Métropole Rouen Normandie ont fait l'objet d'une délibération du conseil métropolitain le 16 mai 2022.

A. La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires

1. Cadre de vie

Si le levier le plus visible en matière d'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires est le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la question du cadre de vie ne s'arrête pas uniquement à la rénovation des logements mais doit prendre en compte de multiples facteurs, qu'il s'agisse de l'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ... C'est pourquoi le premier pilier du Contrat de ville intitulé « cadre de vie » regroupe 5 thèmes déclinés en objectifs stratégiques et 20 objectifs opérationnels.

Thème	Orientation stratégique	Objectifs opérationnels
HABITAT	1) Maintenir et développer un habitat de qualité	1.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur le bâti
		1.2) Améliorer le parc de logements
		1.3) Maîtriser les niveaux de loyers et de charges, dans une approche sociale et environnementale
		1.4) Inscrire les quartiers dans la dynamique du marché immobilier de la Métropole
PEUPLEMENT	2) Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels	2.1) Adapter l'offre de logements aux besoins des habitant.e.s des quartiers pour favoriser des parcours résidentiels positifs et attirer de nouveaux habitant.e.s
		2.2) Accueillir des catégories de populations différentes en veillant aux équilibres de peuplement pour ne pas aggraver des fragilités constatées
		2.3) Aider les ménages rencontrant des difficultés à se maintenir dans leur logement
		2.4) Rendre plus lisibles les dispositifs et critères d'attribution des logements et garantir l'égalité de traitement dans l'accès au logement
AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS URBAINS	3) Améliorer le cadre de vie des habitant.e.s et des usagers et augmenter l'attractivité des quartiers	3.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les espaces publics
		3.2) Offrir des aménagements urbains favorisant une qualité d'usage et une meilleure lisibilité urbaine et intégrant les enjeux de gestion et de sécurité
		3.3) Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable
		3.4) Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des usagers
		3.5) Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole
MOBILITE	4) Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers	4.1) Développer la mobilité des habitant.e.s des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes
		4.2) Favoriser les modes de déplacement doux
		4.3) Mieux relier les quartiers prioritaires au reste de la ville

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

		4.4) Affirmer les continuités urbaines et les connexions entre les quartiers prioritaires et la ville
GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE	5) Améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble en impliquant l'ensemble des acteurs	5.1) Aménager des espaces publics apaisés et permettre leur accès à tous et leur usage en toute sécurité
		5.2) Pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les quartiers par la coordination renforcée des acteurs de proximité
		5.3) Offrir un niveau de service performant comparable aux autres territoires de la Métropole

Pour ce qui est des moyens spécifiques déployés dans le cadre du Contrat de ville, 4 actions relevant du cadre de vie ont été financées en 2022.

- ✓ La coordination de la GUSP mise en œuvre par la Commune de Canteleu
- ✓ L'appartement écocitoyen porté par le centre social Pernet sur les Hauts de Rouen
- ✓ L'action « éco-citoyenneté », portée par la Commune de Sotteville-lès-Rouen
- ✓ L'action « jardin partagé », portée par l'association HUDA « Hébergement d'Urgence pour demandeurs d'Asile »

a) L'habitat

Pour l'année 2022, un 3^{ème} ajustement mineur a été signé le 15 novembre 2022 afin d'intégrer de nouvelles opérations d'habitat en reconstitution de l'offre et des nouveaux droits et contreparties de réservation liés au profit d'Action Logement.

Suite à l'avis favorable du Comité d'Engagement de l'ANRU en octobre 2021, la Métropole a recruté depuis le 28 septembre 2022 une **chargée de mission dédiée au suivi des opérations de relogement des bailleurs et à la reconstitution de l'offre de logements sociaux** en dehors des QPV. Ses principales missions consistent à animer le dispositif de relogement partenarial des ménages issus des démolitions de logements sociaux et mettre en œuvre les objectifs de reconstitution de l'offre de logement social inscrit dans la convention-cadre métropolitaine du NPNRU.

En outre, la Métropole **continue d'assurer le pilotage stratégique du NPNRU sur son territoire**, conformément aux termes de la convention-cadre métropolitaine, sur les champs de l'habitat (reconstitution de l'offre de logements démolis, équilibres de peuplement et attributions des logements sociaux, diversification résidentielle), de l'insertion, des mobilités et du développement économique en particulier. Elle a également déployé à partir de cette année des actions culturelles multiples dans tous les quartiers sur le volet « mémoire du quartier ».

La Direction de projet métropolitaine continue d'animer le réseau des chefs de projets communaux en associant la délégation locale de l'ANRU ainsi que les pôles de proximité en charge des opérations sur la voirie et l'espace public. Elle coordonne également les interventions plus ponctuelles des directions thématiques pour une meilleure prise en compte des politiques de la Métropole dans les projets NPNRU : égalité Femmes/Hommes, sécurité et tranquillité publique, mobilités, éducation à l'environnement.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

✓ **La reconstitution de l'offre (RO) de logements sociaux démolis dans le cadre du NPNRU**

Il est prévu de reconstituer « au 1 pour 1 » (1 reconstruction pour 1 démolition) les 1 665 logements sociaux démolis dans les quartiers NPNRU (cf. convention-cadre métropolitaine). En 2022, 183 logements locatifs sociaux en projet ont été identifiés au titre de la reconstitution de l'offre en dehors des QPV (113 PLAI et 72 PLUS).

Soit un bilan au 31 décembre 2022 d'un total de 783 logements (426 PLAI et 357 PLUS) identifiés depuis 2018 dont :

- 293 logements sociaux sont livrés
- 138 sont en cours de travaux
- 101 sont en études

Par conséquent, il reste à identifier d'ici à 2026, 882 logements sociaux.

✓ **La diversification résidentielle**

La Métropole a lancé fin 2022 une consultation pour recruter un prestataire chargé d'établir une stratégie opérationnelle de diversification de l'habitat adaptée à chaque quartier NPNRU concerné. L'objectif de cette assistance à maîtrise d'ouvrage est d'accompagner et conseiller la Métropole, en concertation avec les communes, pour aboutir à une programmation sur chaque foncier libéré pour développer de nouveaux logements. Il s'agit en outre de déterminer les montages à retenir, le phasage des opérations, et mobiliser des opérateurs immobiliers très en amont des projets. La mise en œuvre opérationnelle de cette programmation habitat ira de pair avec l'avancement projet global de renouvellement urbain du quartier.

La mission va démarrer au premier trimestre 2023 pour une durée d'au moins 4 ans.

b) Le peuplement

✓ **Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)**

La stratégie de la Métropole en matière de peuplement est définie dans le cadre de la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL) créée en 2015**, instance de débat et d'orientations sur les enjeux de rééquilibrage social du territoire et de réduction des écarts de pauvreté. La Métropole a réuni la Conférence Intercommunale du Logement le 15 décembre 2022 pour partager le bilan des attributions de logements sociaux et des actions de la Convention Intercommunale d'Attributions signée par la Métropole avec l'Etat, les bailleurs sociaux, les communes, le Département et Action Logement.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Le revenu médian au sens de l'INSEE décrit le niveau de ressources des ménages, il est très contrasté selon les communes de la Métropole, entre 16 840€ et 35 520€ par unité de consommation (données Insee 2019).

La **Convention Intercommunale d'Attributions** (CIA), signée en décembre 2020 par le préfet, les maires des communes disposant de logements sociaux, les bailleurs sociaux, le Département et Action Logement, fixe des objectifs d'attributions des logements sociaux en faveur des ménages les plus modestes tenant compte de la fragilité sociale et financière des habitants des communes et des quartiers de la politique de la ville.

En 2022, les attributions aux ménages dont les ressources sont inférieures au seuil du 1er quartile, soit 8 376€ par an et par Unité de consommation pour la Métropole en 2022, représentent 17.2% des attributions hors QPV, ce taux reste très en deçà de l'objectif de 25% et ne progresse pas depuis plusieurs années. Il est très variable selon les communes, entre 5% et 28%. Les attributions aux ménages des 3 autres quartiles représentent 74% des attributions dans les QPV par rapport à un objectif fixé à 77% des attributions pour la Métropole par l'ANRU.

Les écarts sociaux à l'échelle de la Métropole demeurent malgré les objectifs de la CIA. La CIL a acté la mise en place d'actions pour agir de manière plus forte en faveur du rééquilibrage social au niveau des bailleurs sociaux, des réservataires et de la Métropole, pour renforcer les outils de suivi et de reporting des attributions, la pédagogie sur les objectifs pour collectivement améliorer les attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile. Pour en 2023 réduire de moitié l'écart à l'objectif de 25% au niveau de chacun des bailleurs sociaux.

✓ **Charte de relogement NPNRU :**

Pour rappel, le nombre de ménages à reloger en amont des démolitions prévues dans le cadre du NPNRU était de 1 210 ménages (cf. convention ANRU). Un bilan intermédiaire des relogements au 31/12/2022 fait apparaître le relogement de **621 ménages** : 60% relogés hors QPV (objectif 25%) et 19% dans des logements neufs ou récents (objectif 30%).

Afin d'améliorer collectivement ces objectifs, la Métropole a mis en place une instance métropolitaine inter bailleur de mobilisation des bailleurs sociaux et des réservataires, Etat, Action Logement et les communes, pour que tous contribuent aux relogements et ainsi multiplier les possibilités de parcours résidentiels des ménages en mars 2021. Cette instance politique se réunie au démarrage des relogements au moment où le bailleur connaît l'ensemble des besoins et des souhaits des ménages. Elle s'est réunie à 3 reprises en 2022 les 3 mars, 22 juin et 24 novembre, **C'est afin d'accélérer les relogements que la Métropole Rouen Normandie a recruté un chargé de mission dédié (50% ETP) depuis le 28 septembre 2022.**

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

c) Aménagements et équipements urbains

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain (NPNRU), les opérations de création, requalification et recomposition sur la voirie et les espaces publics sont sous la maîtrise d'ouvrage des équipes métropolitaines dans les pôles de proximité. Depuis la signature des conventions-quartier, les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées et les travaux programmés pour s'échelonner jusqu'en 2030 en fonction du calendrier des opérations sur l'habitat et les équipements publics.

La Caisse des Dépôts et Consignations soutient l'expertise et l'ingénierie de projets de renouvellement urbain, l'investissement dans des opérations immobilières, finance des prêts sur Fonds d'Epargne destinés aux porteurs de projets dans les quartiers relatifs aux équipements publics infrastructures et aménagements urbains, bâtiments tertiaires privés, portage foncier. Dans ce cadre, 3 cofinancements de à hauteur de 5 296,67 € de l'étude d'évaluation de l'OPAH RU d'Elbeuf sur Seine, de 2 793 € de la conception et de la mise en œuvre d'un outil de VOC sur le périmètre de la Métropole Rouen Normandie, et de 60k€ des Mémoires de Quartiers de la MRN ont été accordés.

d) La mobilité

Dans le cadre de son projet de transition sociale et écologique et de développement des mobilités actives, la Métropole a développé depuis le 4 septembre 2021 une offre de location de vélos à assistance électrique à destination des habitants majeurs de la Métropole Rouen Normandie en rendant cette offre accessible au plus grand nombre et notamment aux ménages les plus fragiles.

Ce système permet de tester 3 types de vélos (Vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique) pour **une durée de 1 à 12 mois** et plus sur prescription sociale

La tarification est accessible à tous (tarif étudiant, en fonction du Quotient Familial) afin :

- d'atteindre l'objectif mobilité
- de l'adapter aux usagers

Plusieurs points de location sont disponibles : une agence à Rouen mais également 2 agences itinérantes- via un camion électrique et un vélo cargo avec remorque- et la mise en place de points relais communaux avec l'objectif d'offrir un service de proximité dans les QPV avec des animations.

Le choix a été fait de travailler sur l'ensemble du public précaire dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

(CALPAE) plutôt que de se restreindre aux seuls habitants des quartiers prioritaires. Ainsi, l'aide apportée par la CALPAE permet de proposer un tarif à 6 € par mois pour les ménages ayant un quotient familial inférieur à 700 €.

Cette proposition est également couplée avec la mise en place des accompagnements individuel à la mobilité dans le cadre d'une convention avec la plateforme de mobilité SVP Bouger. 2 permanences mensuelles sont organisées à Elbeuf et Maromme et une à l'agence Pôle emploi de Saint-Etienne-Du-Rouvray.

Le profil des usagers fait apparaître un public diversifié : Grand public : 43% Salariés : 12% Etudiants : 23% Bénéficiaires des minimas sociaux : 22%.

47% du public est issu de Rouen mais 11 communes sont concernées par un Quartier Politique de la Ville (Bihorel, Petit Quevilly, Canteleu, Darnetal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Maromme, Saint Aubin-les-Elbeuf).

Afin de favoriser l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle de ces habitants, les communes de Canteleu et de Grand-Couronne ont développé des actions d'aide au financement des permis de conduire

e) La gestion urbaine et sociale de proximité

La Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitant.e.s et des acteurs des territoires. Le portage de cette démarche relève de la responsabilité des Communes, elle implique aussi les bailleurs, la Métropole, certains services déconcentrés de l'Etat et des habitant.e.s.

En ce qui concerne la Métropole Rouen Normandie (MRN), elle est directement concernée au titre des compétences exercées par les pôles de proximité et dans une certaine mesure par quelques compétences relevant de la direction des déchets. Dans le cadre du NPNRU et de l'élaboration de leur projet urbain, les pôles de proximité accompagnent les Communes dans la conception du projet : diagnostics en marchant, analyse des interventions en voiries et aménagements publics, domanialités, analyse de la faisabilité du projet et chiffrage ... Il faut également préciser que l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) rend obligatoire la mise en place d'une GUSP « renforcée » dans le cadre des opérations du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

2. Cohésion sociale

Le pilier « cohésion sociale » regroupe 6 thèmes, 15 objectifs stratégiques et 29 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
VALEURS REPUBLICAINES, CITOYENNETE ET LAÏCITE	6) Mieux prendre en compte les tensions liées au non-respect de la laïcité	6.1) Inventer de nouveaux outils afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.2) Former et mettre des outils spécifiques à disposition des acteurs de terrain afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.3) Accompagner les parents "démunis" face à la radicalisation de leurs enfants
		6.4) Prévenir la radicalisation des jeunes
	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	7.1) Développer les actions de prévention et de lutte contre les préjugés, et toutes formes de discrimination
		7.2) Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons
EDUCATION, REUSSITE SCOLAIRE	8) Lutter contre le décrochage scolaire	8.1) Anticiper le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible les élèves en souffrance qui ne sont plus dans la dynamique d'apprentissage
		8.2) Faciliter l'accompagnement personnalisé
		8.3) Favoriser la co-éducation
		8.4) Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation
ACCES AU DROIT	9) Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	9.1) Renforcer la connaissance des dispositifs d'accès aux droits (maison de la justice et du droit, point d'accès aux droits) par les accompagnateurs sociaux de premier recours (agents des Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux, Centres sociaux...)
		9.2) Renforcer l'accès aux droits des étrangers
		9.3) Améliorer l'accès aux droits des femmes (notamment par le biais d'une communication adaptée)
	10) Garantir la qualité de l'accueil des permanences réalisées par les professionnels du droit	10.1) Coordonner, homogénéiser et optimiser les permanences d'accès aux droits
EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX DE PROXIMITE	11) Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	11.1) Veiller à l'accessibilité de l'offre d'action sociale de premier recours (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, centres sociaux...)
	12) Renforcer l'action sociale de premier recours	12.1) Enrichir les compétences de base des accompagnateurs sociaux, en particulier ceux qui n'ont pas une formation de travailleur social
	13) Conforter la médiation sociale en	13.1) Conforter la coordination des agents intervenant au sein des quartiers prioritaires

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

	assurant la coordination des acteurs	13.2) Assurer la continuité professionnelle dans la mise en œuvre de l'action sociale et de l'animation sociale
		13.3) Décloisonner les pratiques des institutions, développer en particulier les partenariats entre les services sociaux et sanitaires.
	14) Lutter contre l'isolement des personnes âgées	14.1) Accompagner les personnes âgées dans les actions de la vie quotidienne 14.2) Promouvoir la santé des personnes âgées
	15) Faciliter le développement de la vie associative dans les QPV	15.1) Accompagner les associations locales par la mobilisation spécifique des postes adultes relais 15.2) Simplifier les procédures administratives. Dans la mesure du possible, signer avec les associations les plus structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs afin de pérenniser leurs actions
PROMOTION DE LA SANTE	16) Promouvoir la santé des 0-25 ans	16.1) Développer la promotion des comportements favorables à la santé 16.2) Renforcer le rôle des parents dans le suivi socio-sanitaire des enfants
	17) Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	17.1) Améliorer l'accès aux droits de santé (couverture santé...) 17.2) Améliorer la prise en charge sanitaire
	18) Mieux intégrer la dimension santé dans les politiques publiques des collectivités	18.1) Aider les collectivités à mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS	19) Favoriser l'accès des habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires aux manifestations et événements culturels, à la culture en général	19.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements culturels et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville
	20) Faciliter l'accès des habitant.e.s des quartiers prioritaires, plus particulièrement des femmes et des jeunes, aux activités sportives	20.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements sportifs et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville

Avec un budget de 3 840 475 € (financements ANCT, financements Métropole et financements des communes) pour 116 projets, la Cohésion sociale constitue le pilier regroupant le plus de moyens spécifiques (hors NPNRU). Néanmoins, la répartition des moyens financiers est très hétérogène selon les thématiques, allant de 77 605 € pour le soutien aux actions liés aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la laïcité, à 2 063 245 € pour la réussite scolaire et l'éducation.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Déclinaison de la programmation sur le pilier Cohésion sociale	Financements ANCT	Financements Métropole	Nombre de projets
Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	73 328 €	0 €	14
Education, réussite scolaire	802 391 €	246 811 €	44
Accès au droit	195 004 €	82 592€	42
Promotion de la santé	85 348 €	41 849 €	9
Accès à la culture, au sport et aux loisirs	164 979 €	0 €	49
TOTAL	1 321 050€	378 252 €	158

Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en accord avec la feuille de route que la Métropole s'était fixée en 2015, la majorité des crédits spécifiques mis à disposition des Communes relève de ce pilier avec 371 252 € sur les 513 810 €, soit 72 % dont 251 811 € pour financer les Programmes de réussite éducative, 73 868 € pour les Maisons de la Justice et du Droit, 45 573 € pour les Ateliers Santé Ville.

Néanmoins, ces moyens spécifiques ne représentent qu'une infime partie des moyens humains, matériels et financiers qui sont déployés pour favoriser la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

a) Les valeurs républicaines, la citoyenneté et la laïcité

En 2015, la Métropole a actualisé son précédent plan territorial de lutte contre les discriminations compte tenu du nouveau cadre de référence de la politique de la ville en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le PTLCD 2015-2020 est adossé au Contrat de Ville. C'est la raison pour laquelle la durée du PTLCD sera désormais calée sur la durée du Contrat de Ville, soit jusqu'en 2023. Il a fait l'objet d'un avenant de en 2019 pour le prolonger sur la durée du contrat de ville et compléter les critères de discrimination ciblés en intégrant les discriminations envers les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles, transidentitaires).

La Métropole développe à la fois une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par une prise en compte dans chaque pilier thématique du Contrat de ville, et un programme opérationnel d'actions spécifiques. Tel qu'il a été défini pour la période 2015-2023, le PTLCD cible 5 critères de discriminations parmi les 24 actuellement reconnus par la loi : le lieu de résidence, l'origine réelle ou supposée, le sexe, l'orientation sexuelle et l'âge. Il s'agit alors de développer des actions permettant de : sensibiliser les habitant.e.s, qualifier et former les professionnel.le.s, mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés, favoriser l'accès aux droits des victimes.

b) L'éducation, la réussite scolaire

4 actions ont été menées, au titre du droit commun et des politiques spécifiques, à destination des habitants des quartiers prioritaires :

- Le dédoublement des classes de CP, CE1 en REP
- La scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans et développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans
- L'amélioration des liaisons maternelle/ élémentaire/ collège/lycée/Université
- La formation de tous les enseignants des classes dédoublées
- Le déploiement du dispositif « Devoirs faits » sur tous les collèges. Accompagnement Educatif Ecole ouverte

✓ En matière de réussite éducative, il convient d'observer que depuis septembre 2019, toutes les classes de CP et CE1 et GS en REP et REP+ ont été dédoublées, la scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans est à poursuivre. Tous les enseignants nouvellement nommés en classe dédoublée ont été formés. En terme de perspective est prévu le dédoublement de toutes les classes de GS en REP et la formation de tous les enseignants nouvellement nommés en classe dédoublée (GS, CP et CE1)

✓ Le dispositif « devoirs faits » a été déployé dans tous les établissements à raison de 2h hebdomadaires de la 5^{ème} à la 3^{ème} / 3h pour les 6èmes en moyenne. (Cible : 3h). En ce qui concerne le dispositif « Vacances apprenantes » ; 100% des REP+ sont inscrits dans un projet.

Actuellement, 11 Communes sur les 14 concernées par la politique de la ville disposent d'un programme de réussite éducative. Les Programmes de réussite éducative (PRE) ont été institués par la loi de programmation pour la cohésion sociale numéro 2005-32 du 18 janvier 2005. Ils visent à repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants du premier et second degré résidant en quartier prioritaire. Les situations de chaque enfant sont étudiées dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien qui proposent des parcours personnalisés et garantissent la mise en œuvre de ce parcours en lien avec les parents. Le programme de réussite éducative constitue une approche globale de l'enfant et de son environnement qui prend en compte les dimensions éducative, sociale, sanitaire, scolaire, de loisirs en s'appuyant sur un parcours individualisé et des actions collectives portées par les partenaires.

En 2022, 1972 situations d'enfants ont été étudiées dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire de soutien dont 1681 situations d'enfants habitant en quartiers prioritaires (85%), 697 enfants ont été accompagnés et suivis pour une problématique de savoir de base et d'autonomie (35% des effectifs du PRE), 383 pour des problématiques de santé (soit 19 % des effectifs des PRE). 618 enfants ont bénéficié d'un accompagnement de plus de 12 mois (31%).

Le contexte sanitaire a eu pour conséquence une recrudescence des signalements relevant de la santé mentale principalement la prise en charge de l'accompagnement psychologique, psychomoteur ou orthophoniste.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

La prévention spécialisée joue également un rôle important en matière de réussite éducative des jeunes âgés de 11 à 25 ans en prévenant le décrochage scolaire par le biais de différentes actions sur les quartiers d'intervention dont les quartiers prioritaires. En effet, elle tend à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et/ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Les territoires d'intervention regroupent en grande majorité une population intersectionnelle en matière de problématiques.

La prévention spécialisée reposant sur des principes de libre adhésion et d'anonymat, il n'est pas possible de mesurer le nombre de jeunes concernés issus des quartiers prioritaires. Néanmoins, les équipes éducatives travaillent également sur les communes concernées par la politique de la ville (Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen).

Les actions collectives relatives à la prévention du décrochage scolaire concernent majoritairement des actions et la présence dans les établissements scolaires, des visites culturelles et artistiques en lien avec les apprentissages scolaires (apprendre autrement quand l'apprentissage scolaire est laborieux), la présence dans les locaux associatifs pour de l'aide ponctuelle aux devoirs mais surtout des actions prétextes aux échanges avec les jeunes et/ou leurs parents sur les problématiques liées à la scolarité. En 2022, sur ce volet 888 jeunes ont été accompagnés par les équipes éducatives dont 236 jeunes femmes.

L'accès à l'insertion professionnelle et à l'emploi a concerné 914 jeunes dont 218 jeunes femmes en 2022. Les actions collectives relatives à l'accès à l'insertion et à l'emploi sont majoritairement des actions de type chantiers éducatifs. Sur de courtes durée (3 à 10 jours) les jeunes accomplissent des travaux d'entretien (peintures, tapisserie, ...), travaux d'entretien paysager, déménagement, culture de potager ... permettant l'accès à un premier emploi et surtout d'assurer son employabilité sur le marché actuel du travail en optimisant la levée des freins et la résolution des éventuelles problématiques.

Le dernier trimestre 2022 a été consacré à la réactualisation du référentiel métropolitain et des conventions tripartites. Concernant la Métropole, l'année 2022 a été consacrée à la finalisation du rapport d'évaluation de la politique de prévention spécialisée en amont du renouvellement des habilitations en septembre 2022. Cette évaluation déterminera la feuille de route pour les 15 prochaines années.

c) L'accès au Droit

Dans le cadre du Contrat de ville et de la programmation financière annuelle, la Métropole Rouen Normandie finance 4 maisons de la justice et du droit (MJD) situées à Canteleu, Elbeuf, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray. L'action de la Maison de la justice est du droit a pour objectif de favoriser l'accès au Droit des habitant.e.s des quartiers prioritaires en assurant une présence judiciaire gratuite de proximité. Il s'agit de mettre en place un accueil de proximité et de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, en s'appuyant sur des permanences d'intervenants spécialisés : avocats, huissiers, notaires, délégué au défenseur des droits, conciliateur de justice, CIDFF, Confédération Syndicale des Familles, UDAF, ADIL, Protection de la Jeunesse. En 2022, les 4 MJD ont accueilli 16 405 personnes dont 3 493 issues des quartiers prioritaires.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Le Département veille à assurer la proximité, la qualité et la réactivité de son accompagnement social et des services rendus aux habitants de la Seine-Maritime à travers un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS).

Sur le territoire de la métropole, 18 CMS sont implantés dans les quartiers prioritaires :

Commune	Nom du quartier	Nombre de CMS
Canteleu	Plateau	1
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	1
Darnétal	Parc du Robec	1
Elbeuf	Centre-ville	2
Grand-Couronne	Bouttières	1
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	
Maromme	Binche	1
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1
Oissel	Nord	1
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	1
Rouen	Grammont	1
Rouen / Bihorel	Hauts de Rouen	4
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	1
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1
Sotteville-lès-Rouen / Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	1

d) Equipements et services sociaux de proximité

Confrontée à une précarité qui s'accroît, à des ressources qui se raréfient et à l'évolution des lois et des normes, la collectivité départementale place les problématiques sociales comme un enjeu majeur.

Si l'action des Centres Médico-Sociaux du Département de la Seine-Maritime s'inscrit dans le cadre des aides de droit commun, la mise en œuvre des politiques de solidarités s'effectue également dans les services territorialisés que sont les UTAS (Unités Territoriales d'Action Sociale) à travers les projets sociaux de territoire (PST) élaborés dans leur première version à partir de juin 2015.

Afin de s'adapter aux nouvelles échelles géographiques des UTAS et à l'évolution des besoins des habitants, une deuxième version des PST est proposée. Les PST version 2 ont été adoptés par l'Assemblée Départementale en juin 2018. Deux d'entre eux concernent la Métropole Rouen Normandie : ceux des UTAS des Boucles de Seine et de Rouen, qui déploient des actions ciblées dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Les PST permettent de mobiliser les potentialités locales à travers des actions coconstruites avec les partenaires qui répondent aux attentes et aux besoins des usagers. Elles prennent souvent la forme d'actions collectives et/ou d'actions mobilisant les personnes concernées et permettent de dépasser la vision d'une collectivité distributrice de prestations.

Ces actions peuvent néanmoins bénéficier de financements spécifiques pour des dépenses de fonctionnement ou dédiées à des actions de prestation de services (dont les montants ne relèvent pas d'un marché public).

Sur l'UTAS DE ROUEN, 15 462 personnes, soient 15% de la population, résident en quartiers prioritaires dans les communes de Rouen, Bihorel, Darnétal et Notre-Dame-de-Bondeville, sans compter les habitants de la commune de Déville-lès-Rouen en territoire de veille active. 12% de la population de l'UTAS Boucles de Seine résident dans un quartier prioritaire. Sur la trentaine de CMS implantée sur les 2 UTAS, 17 CMS sont situés ou desservent prioritairement les habitants des QPV de la Métropole Rouen Normandie.

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le dispositif adulte-relais vise à renforcer les interventions de proximité par la création de postes d'agent.e.s de médiation dans les Communes et associations situées en géographie prioritaire. L'adulte-relais a pour mission de favoriser le lien social entre les habitant.e.s des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention signée entre l'État et la structure d'accueil pour une durée de 3 ans reconductible deux fois. Le dispositif a vocation à renforcer l'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires, c'est pourquoi un poste d'adulte-relais ne peut être pourvu que par un.e demandeur.se d'emploi, âgé.e de 30 ans au moins et habitant en quartier prioritaire. La structure employeuse s'engage à accompagner le salarié dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Le montant de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein était de 21 246 € par an (juillet 2022). L'Etat a financé 74 postes d'adultes-relais sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie pour un montant total de 1 525 692 €.

Il convient également de noter l'existence de postes « Fonjep » (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Ces postes sont des aides de 7 164€ versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois.

En 2022, 9 postes ont été attribués à des associations situées sur les quartiers prioritaires de la Métropole (Cléon, Elbeuf, Rouen) pour un montant de 64 476 €.

e) La promotion de la santé

Actuellement, 5 Communes de la Politique de la ville disposent d'actions de type Ateliers Santé Ville (Canteleu, Elbeuf, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray).

Durant cette année 2022, la Métropole a notamment :

- Participé à hauteur de 20 000€ au financement du projet de maison sport santé sur Elbeuf,
- Cofinancé à hauteur de 30 000€ un poste de coordinateur du réseau santé précarité.
- Cofinancé à hauteur de 15 000€ un poste de coordinateur du réseau santé sexuelle
- Créer un observatoire territorial métropolitain de la santé

Observatoire territorial

Alors que la santé de la population française continue de s'améliorer et que l'espérance de vie progresse au niveau national, les différentes études menées par l'OR2S et le Ceser entre 2019 et 2022 mettent en évidence la persistance d'inégalités sociales de santé sur le territoire métropolitain. Les facteurs médicaux, sociaux, environnementaux sont autant d'éléments qui constituent un obstacle à l'accès aux soins et à la santé des populations socialement défavorisées. Ces difficultés concernent aussi bien l'accès aux droits que l'accès aux lieux de soins. Cela se traduit mécaniquement par un difficile accès à la prévention et un recours tardif aux soins, souvent en urgence.

Pour faciliter l'accès aux soins de ces populations, la Métropole Rouen Normandie s'est dotée d'un plan jusqu'en 2026 avec une programmation annuelle d'actions Structurée en 3 axes (offre de soins, attractivité, lutte contre la mortalité évitable), la déclinaison opérationnelle de la politique santé métropolitaine nécessite une connaissance fine du territoire et de son évolution (tant du point de vue de l'offre de soins que du point de vue socio démographique).

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

A cet effet, la Métropole Rouen Normandie souhaite être autonome dans la réalisation de ces études afin de pouvoir disposer d'indicateurs mises à jour facilitant l'orientation et la prise de décision à travers l'application Agit créée par l'Observatoire Régionale du soin et du social. Cet outil permettrait d'obtenir des indicateurs sociodémographiques à l'échelle d'une commune sur le nombre de suicide, le taux d'hospitalisation psychiatrique, le nombre de bénéficiaire du RSA, de l'AAH, le nombre de médecins, le nombre de licences sportives, le nombre de chômeur, la pyramide des âges etc.

Ainsi, un budget dédié de 8 000€ a été décidé afin de pouvoir réaliser nos propres études sanitaires déclinées en niveau infra communal et pour avoir une visibilité par commune ayant un QPV.

Santé mentale

Les conclusions du rapport de l'ORS de 2022 nous objectivent une consommation de soins hospitaliers particulièrement importante en psychiatrie. En effet, tant pour l'hospitalisation complète que partielle, les valeurs de la Métropole Rouen Normandie sont bien au-dessus de celles de l'hexagone. Il en est de même pour les soins ambulatoires en psychiatrie. De plus, les écarts entre les territoires sont marqués avec un facteur social qui joue sans conteste un rôle important, comme l'attestent les niveaux de recours particulièrement forts dans les communes avec QPV par rapport à celles sans QPV. Fort de ce constat, le besoin de renforcer les connaissances dans ce champ afin d'améliorer la prise en charge et les orientations (repérage des troubles de santé mentale, la connaissance de services de psychiatrie, l'évaluation de l'urgence...) est prégnant.

La Métropole a donc décidé de proposer des formations de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) Ces dernières constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à une personne en difficulté.

A ce titre, la Métropole développe et renforce la présence des formateurs de premier secours en santé mentale. L'objectif est de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté. Ces formations sont à destination des professionnels exerçant en QPV et/ou auprès d'un public précaire et fragile. A cet effet, un budget de 8 000€ est dédié pour ces formations.

f) L'accès à la culture, au sport et aux loisirs

L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs constitue un axe important de la programmation financière annuelle du Contrat de ville avec 37 projets pour un financement 618 284 € (financements ANCT, MRN et communes) représentant 21% des projets déposés. Dans la plupart des Communes, une offre de loisirs

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

de type centre de loisirs, animations de proximité et projets jeunes est développée dans le cadre de la politique Education, jeunesse de la Commune y compris dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, le département apporte son soutien au mouvement sportif à travers une quinzaine de dispositifs et un budget de 10 millions d'euros :

- Pass'jeunes 76 : Aide à la licence sportive et/ou culturelle pour les plus défavorisés
- Tremplin sport : Aide aux projets sociaux et solidaires des clubs
- Aide au sport : aide au fonctionnement des clubs
- Aide aux équipes évoluant au niveau national
- Aide aux athlètes de haut niveau
- Ludisport 76 : Activités sportives sur le temps périscolaire en milieu rural
- Trans'sport : Aide à l'acquisition de mini bus
- Plan d'équipement matériel : aide à l'achat de matériel
- Aide à l'organisation de manifestations sportives
- PDESI : Développement maîtrisé des sports de nature
- Aide au fonctionnement des comités départementaux
- Aide en matière d'équipement sportif
- Aide pour favoriser l'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap...

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

3. Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire

Le troisième pilier du Contrat de ville se décline en 2 grandes thématiques, 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active	21.1) Garantir la qualité de l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation ▪ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion et leur accès à la formation ▪ Restaurer leur confiance dans les structures et les dispositifs d'insertion professionnelle
		21.2) Organiser une réponse coordonnée afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes aux outils d'insertion et de formation adaptés à leurs besoins ▪ Optimiser la mobilisation des outils de droit commun ▪ Développer les partenariats avec les acteurs économiques
	21.3) Lutter contre le repli des personnes sur le quartier par des actions favorisant leur mobilité	
	22) Améliorer la qualification et les compétences des publics	22.1) Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantisse l'égalité des chances
CREATION D'ENTREPRISES ARTISANAT, COMMERCES ET SERVICES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers	23.1) Soutenir la création d'entreprises, commerces et services économiquement viables dans les quartiers prioritaires, ou portés par des habitant.e.s des quartiers, en particulier les femmes et les jeunes
		23.2) Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques
		23.3) Favoriser le développement d'activités répondant aux besoins sociaux des habitant.e.s
		23.4) Renforcer l'attractivité, la dynamique de développement et la perméabilité des quartiers

Dans le cadre de sa programmation financière 2022 le Contrat de ville consacre 1 225 744 € (financements ANCT, MRN et communes) au pilier emploi, création d'activités économiques et commerciales – ESS, pour développer 40 projets allant des espaces d'accueil et d'orientation de premier niveau, à l'apprentissage de la langue en passant par les forums emploi. En 2022, la Métropole Rouen Normandie a consacré 142 558 €, soit 27.8 % de son budget spécifique, au financement des chargés d'accueil de proximité et équipes emploi des Communes qui ont pour mission d'organiser un accueil informel, en libre accès pour échanger avec les habitant.e.s, les informer des outils existants et mettre en place, en lien avec les partenaires, un accompagnement individuel de la personne en l'aidant à construire et à s'investir dans son parcours d'insertion socio-professionnelle. Ces équipes ont reçu 3 535 personnes en 2022 dont 1 795 issues des quartiers prioritaires (50%).

a) L'accompagnement vers l'emploi

Pôle emploi met à disposition des habitants des QPV son offre de services via 7 actions (Ateliers, Activ'Projet, Activ'Emploi, Activ'Crea, valoriser son image, Méthode de Recrutement par Simulation, Prépa Compétences) qui ont touché en 2022 **3375 jeunes** (contre 2456 en 2021) **dont 16% résident en quartiers prioritaires.**

Dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi, la Métropole Rouen Normandie est opérateur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif partenarial vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle durable de personnes exclues du marché du travail issues des 71 Communes de la Métropole, à travers des parcours individualisés. Son protocole d'accord est signé par l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. Ainsi chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du dispositif par la mobilisation de ses outils de droit commun en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle.

L'année 2022 correspond à la deuxième année de déploiement du PLIE « sixième génération » (2021-2027). Un objectif de 998 accompagnements étaient ciblés a minima ; au final ce sont 753 personnes qui ont réellement intégré le dispositif depuis début 2021, dont 334 nouvelles intégrations en 2022, dont 181 relevant d'un quartier politique de la ville, soit 24% du public PLIE.

L'action du PLIE concerne toutes les Communes de la Métropole et plus particulièrement les quartiers prioritaires et territoires de veille active pour un budget 2022 de 1 215 744,47 €. Des permanences sont réalisées au cœur de la plupart des quartiers ou des Communes concernées par la géographie prioritaire : Darnétal, Maromme, Canteleu, Elbeuf, St Aubin les Elbeuf, Grand Couronne, St Etienne du Rouvray, Oissel, Petit Quevilly, Rouen, Sotteville-lès-Rouen.

Le PLIE s'appuie sur une équipe opérationnelle de 10 agents et 14 accompagnateurs.rice.s emploi, dont 9 œuvrant dans le cadre d'un marché de prestation de service avec 6 établissements :

- ADEP
- Education et Formation
- Ensemble (groupe SOS Solidarité)
- Inseraction
- Mission Locale d'Elbeuf
- Mission Locale de Rouen

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Le dispositif mobilise par ailleurs :

- un réseau de 125 structures prescriptrices vers le PLIE, dont notamment : 9 Agences Pôle emploi, 3 Missions Locales (Rouen, Elbeuf, Caux Seine Austreberthe), les Centres Médico Sociaux du Département, les CCAS et services emploi communaux, les associations d'insertion, Les structures de l'insertion par l'Activité Economique ...
- un réseau de partenaires contribuant aux étapes des parcours d'insertion des adhérent.e.s (notamment environ 60 organismes de formation, 35 Structures d'Insertion par l'Activité Economique...)

Dans ce contexte de montée en charge du dispositif pour les années 2021-2027, il apparaît intéressant d'examiner le déploiement de l'accompagnement au service des publics relevant des Quartiers Politique de la Ville : sur les 511 prescriptions vers le PLIE, 105 relevaient d'un Quartier Politique de la Ville soit 20.5% des orientations. Le taux d'intégration des publics en Quartier Politique de la Ville apparaît le plus élevé avec 73% contre une moyenne de 65% de taux d'intégration. La proximité des accompagnateur.rice.s emploi des équipements communaux implantés notamment dans les QPV facilite la phase de recherche du public ainsi que la processus d'intégration. Pour finir, sur les 420 personnes accompagnées en 2022 dans le cadre du PLIE, 110 sont issues de quartiers prioritaires ou de territoires de veille active, soit 26 % (alors que la population des quartiers prioritaires représente moins de 10 % de la population métropolitaine) : cette donnée est en légère augmentation comparativement au PLIE V (dont 24% des personnes accompagnées relevaient d'un Quartier Politique de la Ville).

Par son action, le P.L.I.E. a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérent.e.s une sortie positive de l'exclusion. Cette sortie du dispositif intervient à l'issue d'une période d'accompagnement de 6 mois selon les définitions d'accès à l'emploi durable ou d'obtention d'une certification professionnelle inscrites au protocole d'accord.

Au 31 décembre 2022, en cumul, 64 sorties positives définitives ont été validées : 53 pour emploi et 11 pour formation certifiante. Le taux d'insertion général du PLIE s'élève à 39.8%. Ce chiffre est en progression par rapport à l'année 2021 (23%).

Les personnes habitant dans les Quartiers Politique de la Ville du territoire de la Métropole représentent 26% des personnes sorties pour motif d'emploi durable. Cette proportion est cohérente avec celle des intégrations : effectivement les publics issus des Q.P.V. représentent 24% des personnes intégrées. On constate que les postes sont en majorité à temps complet et obtenus dans le secteur du paramédical/travail social.

Néanmoins les résident.e.s des quartiers Politique de la Ville, comme les jeunes de moins de 26 ans et les bénéficiaires du RSA mobilisent moins fortement les étapes de parcours PLIE comparativement au poids de leur catégorie parmi les adhérent.e.s du P.L.I.E. Cet indicateur témoigne de la difficulté pour les accompagnateur.rice.s emploi à mobiliser ce public sur des étapes constructives de parcours, au-delà de la simple recherche d'emploi souvent réclamé en premier lieu par celui-ci.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Depuis 1998, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en difficulté en utilisant la commande publique comme levier d'action. En 2014, elle célèbre le million d'heures insertion et plus de 300 opérations sur tout le territoire. La Métropole inscrit des clauses d'insertion dans ses marchés et suit la concrétisation des démarches mises en œuvre par les entreprises. L'objectif est d'imposer aux entreprises attributaires de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion des publics en recherche d'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés...). Pour répondre à leur obligation, les entreprises ont le choix entre : l'embauche directe, la mise à disposition de personnel en insertion, la sous-traitance ou la cotraitance avec une entreprise d'insertion. Ensemble, les acheteurs et les entreprises conjuguent ainsi leurs efforts en faveur d'actions socialement responsables.

Sur l'année 2022, la Métropole a continué le déploiement d'une ingénierie pour son compte et accompagne les marchés de 24 maîtres d'ouvrage publics dans la mise en œuvre de clauses sociales (via une convention d'assistance directe ou d'appui en expertise). Parmi eux, 8 ont fait appel aux services de la MRN en 2022.

Les 70 opérations suivies directement par la Métropole Rouen Normandie et portées par 8 maîtres d'ouvrage sur l'ensemble des territoires, ont mobilisé 62 entreprises et 14 structures inclusives (ETTI, GEIQ, AI, EA, ESAT, EI) ainsi que 262 demandeurs.e.s d'emploi dont 20% sont issu.e.s de 12 QPV qui ont obtenu un contrat de travail dans ce cadre, pour un total de 109 352 heures d'insertion réalisées.

En tant que chef de projet NPNRU, la MRN réalise également un bilan consolidé des opérations du NPNRU. Le bilan consolidé au 30/06/2022 fait apparaître que 21 opérations, portées par 12 maîtres d'ouvrage différents, sur 7 territoires (et 7 QPV), ont mobilisé 66 entreprises différentes et 14 Structures inclusives (ETTI, GEIQ, AI, ACI, ESAT, EI) et 148 salariés en insertion pour un total de 46 820 heures réalisées. Parmi les salariés en insertion, 71% sont issus de 13 QPV (56.2%) ou assimilés QPV (14.6%).

Enfin, les associations portant un service de prévention spécialisée mènent également des actions collectives pour prévenir la marginalisation et faciliter l'accès à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, notamment dans les quartiers prioritaires telles que :

- Chantiers éducatifs : sur de courtes durée (3 à 10 jours) les jeunes accomplissent des travaux d'entretien des bâtiments (peintures, tapisserie, ...), d'entretien paysager, des déménagements, la culture de potagers... permettant un premier emploi et assurant leur employabilité sur le marché actuel du travail en optimisant la levée des freins et la résolution des éventuelles problématiques.
- Services civiques : sur une période de 12 semaines, les jeunes suivent des cours de français, maths, font des activités sportives, travaillent sur un projet de bénévolat avec des associations telles que l'Autobus, la Boussole.... Ces actions sont mises en œuvre en partenariat avec différents partenaires et notamment la Mission Locale.
- Stages de 3^{ème} : aide à la recherche de stage pour les jeunes en manque de réseau et de ressources, stage en institution policière...

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

« Repérer et mobiliser les invisibles et notamment les plus jeunes d'entre eux »

L'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles, et en priorité les plus jeunes d'entre eux » a été initialement lancé en 2019 à la fois dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Cet appel à projets vise à repérer des publics dits « invisibles », et prioritairement des jeunes n'étant ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ne sont pas accompagnés. L'objectif est de repérer ces jeunes, de renouer le contact et de favoriser la remobilisation de ces personnes permettant ainsi d'assurer par la suite le relais vers une étape adaptée au parcours en construction, pour qu'une solution leur soit proposée.

Par délibération du Bureau métropolitain du 8 novembre 2021, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à poursuivre la mise en œuvre du projet « repérer et mobiliser les invisibles » en groupement dans le cadre de la deuxième vague de l'Appels à projet lancée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

La Métropole Rouen Normandie est investie dans cette démarche depuis la première vague de l'appel à projet « repérer et mobiliser les invisibles » lancé par la DREETS en 2019. Pour le territoire Métropolitain ce projet a été une opportunité pour renforcer le réseau des professionnel.le.s de terrain en mesure de repérer et d'aller vers ces personnes.

La démarche engagée a ainsi démontré des résultats probants et des impacts positifs de ce type d'expérimentation sur les dynamiques de territoires :

- le repérage et une mobilisation de 193 jeunes « invisibles » vers le droit commun
- une animation territoriale des acteurs renforcée et coordonnée
- le développement de la coopération intercommunale
- le soutien concret au développement de l'offre d'insertion par la mise en œuvre d'actions innovantes adaptées aux besoins de ce public : 11 projets ont été sélectionnés par voie d'appels à projets
- une gouvernance structurée

Au regard de la crise sanitaire, sociale et économique actuelle, le repérage et la mobilisation des jeunes « invisibles » est une priorité réaffirmée. Cet appel à projets fait donc l'objet d'une deuxième vague en 2021.

A ce titre, la Métropole Rouen Normandie s'est positionnée en groupement avec 12 communes volontaires (Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Le Trait, Malaunay, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen) sur l'Appel à projets 2021 pour poursuivre la mise en œuvre du projet avec des propositions d'évolution pour le rendre plus cohérent et efficient.

La proposition a été retenue pour poursuivre l'expérimentation jusqu'au 30 juin 2023.

La poursuite de la démarche s'appuiera sur les facteurs de réussite identifiés et les résultats de l'évaluation pour faire évoluer les points suivants :

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- le maintien et l'adaptation de l'animation des réseaux pluridisciplinaires de terrain en mesure de repérer et mobiliser les jeunes « invisibles » par les communes. Des adaptations locales (intégration à des instances déjà existantes, adaptation de la composition, fréquence d'animation ...) seront proposées pour faciliter leur mise en œuvre.
- le lancement d'un nouvel appel à projets pour développer des actions de repérage et de mobilisation locales en s'appuyant sur l'évaluation des actions. Ces actions devront répondre aux besoins précisés des publics et des territoires (logement, santé, mobilité, accès au numérique, mise en activité, garde d'enfant...) et proposer des solutions concrètes d'accompagnement pour les jeunes exclus ou en voie d'exclusion.
- le renforcement de la coordination des acteurs par une approche individualisée sur les territoires d'une part, et une coordination des référent.e.s des institutions d'autre part (exemple des conseiller.ère.s de Pôle emploi présent.e.s dans les Equipes Pluridisciplinaires de Suivi).
- la poursuite et de développement d'un travail partenarial ciblé pour répondre aux besoins des publics.
- l'élaboration d'une stratégie de communication dès le démarrage de l'action

En 2022, 188 jeunes invisibles dont 103 issus des QPV (54.7%) ont été repérés et suivis par le groupement.

Stagiaires de 3e

Dans le cadre de sa stratégie emploi, la Métropole Rouen Normandie accueille régulièrement des stagiaires, et notamment des stagiaires de troisième. La Direction des Musées Métropolitains accueille annuellement autour de 30 élèves en stage d'observation issus de collèges en cité éducative. La direction Solidarité a débuté ce type d'accueil en janvier 2023 en association avec les collèges Boieldieu (Rouen) et Louise-Michel (Saint Etienne du Rouvray) accueillant 3 stagiaires qui ont pu découvrir l'ensemble des métiers de la direction solidarité durant 5 jours. Ainsi en 2023, ce sont près de 38 stagiaires ont été accueillis dans l'ensemble des services métropolitains, dont 14 situés en REP.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

4. Tranquillité publique

Le quatrième pilier du Contrat de ville est intitulé « tranquillité publique », il regroupe 3 objectifs stratégiques et 5 objectifs opérationnels. Il ne constitue pas un axe inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 mais il s'agit d'une spécificité de la Métropole Rouen Normandie.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
TRANQUILLITE PUBLIQUE	24) Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains	24.1) Concevoir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en sécurité
	25) Améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance	25.1) Mieux repérer les parcours « divergents »
		25.2) Développer les actions de prévention auprès des jeunes, en remplaçant les parents au cœur des parcours éducatifs
	26) Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	26.1) Conforter les coordinations Police nationale, Police municipale, Justice et acteurs de la prévention
		26.2) Mobiliser prioritairement les moyens en faveur des QPV, et notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP)

A l'échelle de la Métropole, cela se traduit notamment par la création d'un Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST). L'objectif du contrat est d'observer les difficultés, de les comprendre et d'agir.

Ce contrat s'exerce au travers :

- ✓ D'une cellule de suivi mensuelle (le CLST)
- ✓ D'une coopération renforcée avec la Police Nationale,
- ✓ Du Réseau Intercommunal des Référents-Sécurité (RIRS) qui réunit mensuellement les responsables des polices municipales à l'échelle du territoire métropolitain.

Il s'agit d'analyser les difficultés rencontrées et d'agir rapidement, de façon complémentaire et partenariale mais également de proposer des actions de prévention, notamment auprès du public scolaire. La tranquillité publique relevant davantage des compétences de droit commun de l'Etat et des Communes, peu d'actions spécifiques sont mises en place dans le cadre du Contrat de ville. Les Communes déploient généralement des actions de prévention sur l'ensemble de leur territoire, dans le cadre de leur Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). En 2022, 1 action spécifique a été déployée dans le cadre du Contrat de ville pour un financement ANCT de 28 454 € et un financement des communes de 94 326 €.

B. La Territorialisation de l'action publique

1. Canteleu

En ce qui concerne la thématique **Emploi**, ce sont 13054 heures d'insertion dont 2468 heures de clauses d'insertion profitant à 11 personnes. Depuis 2017 ce sont 81 personnes qui ont pu profiter des clauses d'insertion Ville.

35 personnes ont été repérées dans le cadre du dispositif Repérer et accompagner vers la formation (objectif Région 20 à 30 personnes). 76% de sorties positives dont 26% en CDI ou CDD de plus de 6 mois. Pour l'EEI, au moins 183 personnes en sorties positives dont 58% en CDI ou CDD de + de 6 mois.

Thématique **santé** : Depuis la mise en place du dispositif de mutuelle communale en 2019, 2AH a reçu 215 sollicitations de la part de Cantiliens, avec un taux d'adhésion au dispositif de 46% sur les quatre années. En 2022, 50% des personnes reçues par 2AH ont souscrit à un contrat. 78.8% des garanties retenues sont pour des contrats santé. Après une légère baisse du nombre de sollicitations en 2020, celui-ci a repris son rythme, avec 44 sollicitations en 2021, puis 56 en 2022.

Des Actions ont été mises en place sur Octobre Rose, mars bleu, comprenant notamment la collecte de produits d'hygiène féminine, café des parents. 4 matinales de la prévention – 5 newsletters.

3 groupes de travail ont été mis en place : santé mentale, hygiène alimentaire, enfance-jeunesse

32 séances relatives à la promotion du bien vieillir se sont déroulées (marche nordique, gym douce, atelier équilibre)

CESCE2I :

- Restructuration du CESC2i Gounod / Le Cèdre (accueil des lycées)
- Réécriture de la CHARTE du CESC2i Gounod / Le Cèdre
- Diagnostic en internet en novembre 2022
- Réunion en janvier : contacts / retours du diagnostic
- Réunion en juin en sous-groupes de travail : environnement, climat scolaire et santé

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Mise en place d'un groupe de travail avec les professionnels de santé pour l'écriture d'un projet de santé autour de la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire

2. *Darnétal*

La commune de Darnétal a choisi de centrer son action autour de 2 grandes priorités : la création d'un centre social et la santé.

Centre social : en 2022, le recrutement effectif d'un directeur a été finalisé. L'étude de faisabilité des travaux de réhabilitation a continué mais le début des travaux et l'aménagement des locaux ont été retardés. Une programmation d'animations à l'été 2022, aux vacances d'automne et sur la période de Noël dans le jardin du futur centre social et dans des secteurs délocalisés (Pagnol) a pu se dérouler, permettant la mise en place d'un Espace de Vie Sociale en attendant l'ouverture du centre social.

Santé : l'action « atelier santé » a été renforcée via un programme d'actions autour de la prévention des addictions : organisation de rencontres thématiques, d'échanges de pratiques, de temps de formation et de visites de structures.

Plusieurs actions ont été mises en place autour de la prévention des addictions à destination des professionnels : 2 visites de structures (Maison de l'ado et CH du Rouvray/Unité JP POT, 2 temps d'échanges (Croisements entre troubles psychiatriques et addictions puis Présentation et échanges Maison de l'ado) et 1 journée de formation complémentaire « Entretien motivationnel » (10 professionnels).

3. *Elbeuf-sur-Seine*

Education, réussite scolaire :

Programme de réussite éducative : 207 enfants ou jeunes ont été suivis sur l'année 2022 (170 en QPV, 37 hors QPV, 127 garçons, 180 filles).

-Les Clubs Coup de Pouce : Pour l'année scolaire 2020/2021, 4 clubs se sont mis en place courant novembre à Elbeuf (1 à l'école Lefrançois, 1 à l'école Malraux), à Cléon (école Capucine), à Caudebec-les-Elbeuf (école Louise Michel). 2 autres clubs ont ouvert fin décembre à Elbeuf (école Prévert, Daudet) grâce à l'appel à projet Quartiers Solidaires.

Accompagnement à la scolarité : 194 enfants dont 121 domiciliés dans les quartiers prioritaires ont bénéficié de l'accompagnement à la scolarité.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Accès au droit :

Promouvoir le numérique

il s'agit notamment :

- D'amener les personnes à acquérir plus d'autonomie dans la réalisation de leurs démarches sur internet par un accompagnement individualisé et des ateliers collectifs
- De proposer une offre d'accès aux services et aux droits complémentaires en direction du public le plus éloigné (Point Relais C.A.F.)
- De permettre l'accès aux sites internet et applications sur smartphones des institutions telles la C.A.F. Pôle Emploi...
- D'accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des services tels la navigation, les télés procédures, les informations relatives à leurs propres comptes, la réalisation de simulations

L'année 2022 a été marquée par le démarrage de la permanence sur le droit des étrangers (1 par mois) en janvier, celle du délégué du Procureur en octobre (1 par mois) et celle du point conseil budget en décembre (2 par mois). L'accueil physique du public a été assuré toute l'année dans un contexte sanitaire où certaines permanences sont restées téléphoniques. 358 personnes différentes (238 femmes et 120 hommes) ont été accueillies.

Promotion de la sante :

Atelier Santé Ville :

Sur l'année 2022, 196 actions ont été mises en place, du 01 Janvier au 31 Décembre 2022 par l'ASV :

- Création, animation et participations à des réunions (groupe de travail de la santé...) :
4 groupes de travail sont portés par l'Atelier Santé Ville : GT sport santé en co-animation avec l'OMS qui a permis la création de la maison sport santé en 2022 dans le cadre de la labellisation Terre de jeux 2024, le GT alimentation, le GT santé qui a permis 3 carrefours des rencontres dans l'année et la journée de la santé en novembre 2022 et le GT des exilés.
- Créations et coordinations d'événements (Journée de la santé, carrefours des rencontres, Question Santé, Projet Sang Tabou, Pass' Santé, Ville sans fumée)
- Participation à la dynamique territoriale (PRE, MAIA, cité éducative, PTSM, REVIF, CPTS, CLS), GT Réduction des Risques, GT Lutte contre la précarité menstruelle...)
- Création de formations (addictions, Journées de Découvertes d'Outils - JDO)
- Animation et développement du Point Relais Documentaire (PRD) avec 84 RDV au PRD, le réaménagement et l'inventaire du PRD et l'achat de 10 outils supplémentaires)
- Participation aux animations régionales et Métropolitaines (ARS-PSN), cela permet une veille documentaire et l'actualisation des données en santé publique

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- Rencontres de 18 professionnel.le.s/partenaires pour faire connaître l'ASV et ses missions
- Création de Newsletter « Infos-Santé » (3 newsletters sur 2022)
- Activités du médiateur santé avec 22 animations collectives menées sur 2022 sur 8 structures différentes (une moyenne de 12 personnes/animation), des permanences santé proposées dans les structures et 25 RDV individuels (dont 4 accompagnements physique pour des démarches de santé)

4. *Grand-Couronne*

L'accompagnement des habitants pour développer le bien-être social reste une préoccupation première pour la collectivité. Le travail premier consiste à mobiliser plus encore les dispositifs de droits communs au bénéfice des habitants des 2 QPV de la ville. Ce point est un élément central de la stratégie de mobilisation des ressources pour cet exercice. La dynamique de travail en réseau est un élément clef pour la mise en œuvre de cette ambition.

Actions menées sur les quartiers prioritaires par rapport aux priorités définies dans le projet de territoire

Le programme d'actions a été décliné en 8 opérations :

- Les rendez-vous du Projet éducatif Local (PEL),
- Les ateliers de vie quotidienne,
- Prévention santé,
- Promotion et valeurs de la république,
- Lutte contre le décrochage scolaire,
- La participation citoyenne,
- Ludothèque et parentalité.

L'ensemble de ces opérations s'inscrivaient dans le cadre des constats et orientations arrêtés dans le Protocole d'engagements renforcés et réciproques :

- Un constat partagé d'une action importante de la collectivité et des partenaires sur la ville avec une difficulté à relayer l'action publique et à établir le lien de proximité nécessaire pour relayer l'information et soutenir les populations les plus fragilisées.
- La perception de grande fragilité éducative qui nécessite une action en direction des enfants et jeunes les plus en difficulté et des initiatives à engager notamment dans le soutien à la parentalité.
- Concernant la mobilité, la commune ne bénéficie pas d'un réseau de transport en commun qui permettrait aux habitants de bénéficier de l'ensemble des services auxquels ils pourraient prétendre. Les propositions actuelles ne couvrent pas les besoins de réseau sur les zones économiques locales (industrielles) et constituent un véritable obstacle à l'insertion sociale, professionnelle, voire de scolarisation selon les cartes scolaires des lycées.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Les axes et objectifs de travail retenus :

Préfiguration espace de vie sociale

Sur l'exercice 2022, la préfiguration d'un espace de vie sociale n'est pas pour le moment retenue par l'équipe municipale. La question du portage reste un point majeur à traiter. Il est par ailleurs à noter que le déploiement des actions sur le territoire remplit l'ensemble des prérequis nécessaires.

Education

Concernant la mise en place d'un PRE et d'une préfiguration de CLAS en articulation avec la mise en œuvre du PEL de la ville ; 3 interlocuteurs ont été identifiés. Les réunions de concertation dans le cadre du suivi du contrat ont permis de mettre en évidence la pertinence de cet axe.

Mobilité : la refonte du réseau des transports en commun depuis la rentrée scolaire 2022 a généré plus de rotations des bus, des amplitudes horaires élargies, des temps de trajet et connexions à l'ensemble du réseau optimisés.

Tranquillité publique

L'ensemble des actions relatives à la poursuite du Rappel à l'Ordre et du CLSPD, au déploiement de la vidéoprotection, à la mise en place d'actions préventives en milieu scolaire L'ensemble de ces actions sont déployées. Pour la vidéoprotection sur cette exercice, l'objectif a été de créer le réseau fibre pour connecter l'ensemble des équipements au CSU. Concernant l'action préventive en milieu scolaire, les mesures de responsabilisation, alternative à l'exclusion des élèves dans le secondaire sont venues renforcer les dispositifs d'accompagnement. Création d'un guide de la tranquillité publique à destination des habitants et partenaires.

5. *Maromme*

Habitat : en ce qui concerne le renouvellement urbain, la réflexion se poursuit avec le bailleur pour poursuivre le renouvellement urbain au sein du QPV avec reconstruction en produits diversifiés. un comité de suivi de la CIA avec les bailleurs et la MRN a été mis en place, le service habitat a été réorganisé. Une réflexion est en cours autour de la diversification de l'habitat ainsi qu'un projet autour des seniors ainsi que le projet d'une étude pour l'aménagement de cheminements doux tenant compte des usages et pour valoriser les infrastructures cyclables.

Education : Le PEDT a été signé en 2016. 19 enfants en maternelle, 20 enfants en primaire, 7 collégiens et 3 lycéens ont été accompagnés en 2022 dans le cadre du PRE. Les accompagnements du PRE sont principalement supérieurs à 12 mois.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Poursuite des différents ateliers mis en place avec nos partenaires : AFEV, livres à soi, Club de sport ou activités culturelles, atelier « jeux de sociétés, Atelier artistique, Club Coup de pouce (CLIP), Partenariat psychologue, Fête du PRE, Cérémonie d'ouverture CLIP, Cérémonie de fermeture CLIP.

11 accompagnements ont été menés au titre de la parentalité sur 2022 à raison d'un rendez-vous par semaine en moyenne.

Mise en place de plusieurs actions et de réflexion sur des projets :

Permanence à la Canopée ; Café des parents dans les écoles ; Cellule de veille du collègue

Projets : Soirée de l'orientation ; création d'un C.D.D.F ; Mesures de responsabilisation

Espace de Vie Sociale : Le pilotage de l'EVS est revu, il est confié à la directrice du CCAS avec toute la gestion administrative et partenariale. Le coordinateur PRE est maintenu dans ses missions partagées mais peu d'animations ont été mises en œuvre ; la nouvelle coordinatrice soutien parental assure des permanences et des groupes de parole à 0,30 ETP ; l'AS devra assurer des permanences à 0,20 ETP.

Insertion : la ville de Maromme a décidé de se retirer du consortium du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles » par manque d'ingénierie dans ce dispositif. Néanmoins un lien sera maintenu avec le groupe de pilotage afin de maintenir le niveau d'information sur les actions mises en œuvre. Néanmoins, l'action « Ra'maine ton emploi » a été réalisée en 2022 à partir d'un travail pluridisciplinaire PE/ML/Cailly Emploi et le CCAS au titre de l'EVS. Il s'agissait de provoquer la rencontre demandeurs d'emploi/employeurs

Tranquillité publique : 2 rappels à l'ordre organisés. Sur le dernier trimestre 2022 expérimentation d'un « rappel éducatif » mené par le chef de la PM+ la coordinatrice de soutien parental face à des jeunes en risque de basculer dans la délinquance (8 entretiens menés en amont des RO d'où la baisse du nombre de RO). En octobre 2022, intégration du groupe de travail de la MRN relatif à la tranquillité publique qui a abouti à un diagnostic de territoire permettant de réfléchir à un schéma plus global de tranquillité publique/prévention de la délinquance. La coordinatrice de soutien parental a mené un travail conséquent pour la création d'un CDDF (les objectifs ; les documents de saisine ; la composition...)

Participation citoyenne : une étude a été menée par un cabinet auprès de la population, les élus, les agents : restitution réalisée auprès de MLM.

Le projet d'agriculture urbaine est abandonné. Engagée dans une démarche Agenda 2030, la ville de Maromme décide de se doter d'un comité citoyen en faveur d'une transition écologique et solidaire, mobilisé sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un agenda 2030 local pour une mission de 3 ans Le comité citoyen composé d'élus, de citoyens, de jeunes, de partenaires est officiellement installé le 26 mars 2022.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

6. Notre-Dame-De-Bondeville

Les actions menées sur notre quartier prioritaire sont les suivantes :

Renforcement du partenariat avec les bailleurs : le chantier jeunes avec Logeo Seine n'a pas pu avoir lieu, il est reporté en 2023. Le partenariat n'est pas finalisé avec Habitat 76

Création d'un Espace de Vie Sociale : les travaux sont en cours.

Projet d'orchestre à l'école : l'activité est maintenue.

Certaines actions déployées en 2021 ont été reconduites en 2022:

- **Chargé d'accueil de proximité** : installé au Point Info Jeunes, il propose un accueil en libre accès et informel en mettant à disposition du public un certain nombre d'outils. Il apporte également un suivi individuel en accompagnant l'utilisateur et en l'aidant dans ses démarches pour optimiser son retour vers l'emploi (rédaction de lettre de motivation et élaboration de CV). Le chargé d'accueil de proximité met en place des actions collectives et des ateliers, développe le partenariat. 141 personnes ont été accueillies en 2022 (dont 109 issues des QPV)

7. Oissel-sur-Seine

Projets « réussite éducative des scolaires » et « en route pour la lecture » :

Toutes les actions pour la réussite éducative s'adressent aux élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune, toutes classées en Education Prioritaire. Il s'agit d'actions contribuant à atteindre les objectifs sur le temps scolaire, se déroulant dans les écoles et utilisant les infrastructures de la commune et de la métropole. Une continuité s'est opérée dans les dispositifs municipaux sur l'année 2022, avec une difficulté de concrétiser l'action « en route pour la lecture » à la rentrée scolaire de septembre 2022 (déficit de recrutement d'encadrants compétents).

Emploi :

En ce qui concerne le bilan des actions du chargé d'accueil de proximité :

270 personnes accompagnées dont :

- **De 18-25 ans** : 8 femmes et 10 hommes
- **De 26 à 64 ans**: 54 femmes et 91 hommes
- **65 ans et plus**: 53 femmes et 54 hommes

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

➤ Dont 82 personnes issues des QPV

La proportion de personnes de 65 ans et plus a fortement augmenté en lien à des problématiques financières (faibles retraites, non recours aux droits en matière de santé par exemple, décrochage vis-à-vis des démarches dématérialisées).

Pour les personnes de 18 à 25 ans, elles sont orientées et suivies en priorité par la Mission Locale. Le CCAS intervient pour une aide ponctuelle ou une aide dans le cadre de la mobilité. Suite aux travaux d'agrandissement des locaux qui se sont achevés après 15 mois, il y a désormais un accueil unique pour le Centre Communal d'Action Sociale, l'agence postale communale et France services.

Encore cette année, la Maison France Services constate de nouveau un accroissement de la fréquentation (+ 23,08 %) et un élargissement des offres des opérateurs.

Santé : en ce qui concerne le développement d'actions collectives autour des compétences psychosociales et de l'alimentation, une action sur le parcours de soin, permettant de visualiser de manière ludique les schémas existants liés aux parcours de santé a été mise en place. Partenariat avec InserSanté autour d'une permanence d'Ecoute.

Jeunesse : Les sorties familles de l'été 2022 ont permis de faire ressortir des thématiques nécessitant un accompagnement d'une partie de la population : les parents ont ainsi pu évoquer des difficultés intrafamiliales, des difficultés liées aux situations de séparation/de parent isolé, et plus largement des difficultés liées à la jeunesse, (isolement, ennui dans les quartiers, manque de liens, manque d'activités physique, équilibre alimentaire, suivi du parcours scolaire). Ces premières observations et l'expression des besoins chez les parents d'adolescents ont permis d'élaborer plusieurs actions de prévention et de sensibilisation, tout en orientant vers le professionnel adapté.

8. Rouen

Situation générale

Forte de ses valeurs de solidarité et de respect de l'équilibre des territoires, la Ville de Rouen se donne pour ambition de garantir « un droit à la Ville » pour tous.

Engagée dans une transformation continue de ses quartiers les plus fragiles, par la réduction des inégalités socio-économiques entre ses territoires et l'amélioration des conditions de vie de chacune et chacun, La ville déploie intervention publique de proximité, adaptée aux spécificités de ces quartiers.

Les projets de territoire inscrits dans le contrat de ville 2015-2023 veulent répondre aux 13 objectifs généraux qui recoupent les trois principaux piliers de la politique de la ville :

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- **Cadre de vie et renouvellement urbain :**
 - Diversifier l’offre de logements en développant des produits immobiliers adaptés à la demande (logements individuels en accession à la propriété)
 - Affirmer une stratégie d’attribution concertée des logements sociaux à l’échelle intercommunale afin de limiter la concentration de publics fragilisés sur les mêmes secteurs
 - Mettre en place un outil d’observation des conditions d’occupation du parc social à l’échelle infra-communale pouvant être développé à sur l’ensemble de l’agglomération.
 - Favoriser l’attractivité du territoire et le changement d’image des quartiers en valorisant leur identité

- **Cohésion sociale :**
 - Améliorer la lisibilité et l’accessibilité des équipements publics et services de proximité
 - Développer des actions auprès des jeunes des quartiers en médiation et en prévention
 - Renforcer la coordination des partenaires pour la prévention des impayés locatifs
 - Renforcer l’accompagnement social des ménages dont les conditions d’occupations des logements sont fragilisées (en situation ou en risque d’impayés)
 - Développer la participation des habitants aux actions de développement social local

- **Développement de l’activité économique et de l’emploi**
 - Lever les freins à l’emploi
 - Développer l’offre de services en matière d’insertion professionnelle et de formation
 - Travailler les représentations associées aux métiers dans le cadre de la construction des projets professionnels (soutien et valorisation des parcours avec les acteurs locaux de l’intérim)
 - Consolider la mixité fonctionnelle des quartiers

Depuis 2015 la Ville de Rouen, avec ses partenaires, mobilise les politiques publiques de droit commun, ainsi que la Politique de la ville, au bénéfice de ces quartiers selon la planification suivante :

- A court terme (5 ans) :
 - L’amélioration de l’environnement quotidien et de proximité des habitants
 - La poursuite des interventions sur le parc d’habitat
 - Restructuration du centre de vie sociale afin d’améliorer les conditions d’accueil du public et d’hébergement des structures associatives et institutionnelles (labellisation de la Maison France Services)
 - Le développement d’actions d’animation et d’accompagnement à destination de la jeunesse
 - Renforcer l’accompagnement des habitants vers l’emploi

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- L'enrayement du processus de précarisation de l'occupation du parc social : (renforcer les moyens d'accompagnement social lié au logement...)
 - La consolidation de la mixité fonctionnelle : améliorer la visibilité des équipements et les conditions d'accueil des entreprises
 - La promotion de l'image des quartiers en valorisant leur identité
- A long terme (10-15 ans) :
- La diversification de l'habitat (notamment via la construction de maisons individuelles en accession à la propriété)
 - La définition des objectifs de mixité pour le parc social
 - La poursuite du développement de l'attractivité des quartiers
 - Le traitement qualitatif des franges des quartiers Hauts de Rouen (amélioration et sécurisation des accès forêt)

La dimension éminemment transversale de la politique de la Ville ne saurait limiter l'intervention de la Ville au seul cadre précité. Parce que l'ambition d'attractivité renouvelée de ces quartiers se conjugue à la volonté de permettre une réelle égalité des chances, les orientations sont également articulées avec les priorités du Projet Educatif Territorial, de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la délinquance et du Contrat Local de Santé (signé en 2022).

En 2019, le contrat de ville a fait l'objet d'une révision dans le cadre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) dans lequel la Ville de Rouen, aux côtés de l'Etat et de la Métropole Rouen Normandie, ont réaffirmé les priorités suivantes :

- Renforcer la réussite éducative
- Améliorer, adapter et coordonner les réponses en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi
- Veiller au maintien du lien social et à l'accès aux droits
- Veiller au maintien de la tranquillité publique et lutter contre les trafics

A noter que ce dernier s'achèvera au 31 décembre 2023, pour une refonte du dispositif et le travail à une nouvelle contractualisation, accompagnée d'une actualisation de la géographie prioritaire.

9. *Saint-Etienne-du-Rouvray*

Pas de changements notables sur 2022 tant sur la gouvernance que sur le fonctionnement. Notons cependant la perte de vitesse des conseils citoyens tant sur la mobilisation que sur la fréquence des rencontres. De fait, l'expression des habitants et la mobilisation sur projet passe par des formes différentes : ateliers urbains citoyens, opérations pieds d'immeuble, manifestations de territoires, ...

Emploi / insertion : 915 personnes (463 femmes et 452 hommes dont 463 issues des QPV) ont été accueillies à la MIEF durant l'année 2022.

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Education / Réussite éducative :

PRE : 317 parcours dont 212 en QPV (131 H / 81 F).

Santé : 4 825 habitants et professionnels touchés sur les différentes interventions (BDSL, Manifestations, place aux jeunes / à la santé, Programme Nutrition Santé, TSA/TSLA ...) dans les actions visant à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé une approche transversale notamment une dimension sociale, éducative et d'insertion.

Culture : 1 848 parcours (55% de femmes/ 45% d'hommes) ont été mis en place dans le cadre des actions de promotion, coordination et mise en place d'actions de médiation culturelle : "Théâtre pour tous», "Entre deux rives», loisirs d'été, Passeurs d'image...

10. Sotteville-lès-Rouen

Cadre de vie :

Chantier de réhabilitation et d'auto-réhabilitation de logements : un partenariat a été initié avec les bailleurs dans le cadre du chantier de réhabilitation et auto-réhabilitation de logements. Dans une première phase 7 salariés issus du QPV ont été formés au second œuvre + AFEST avec la Caps. Dans une seconde phase ces salariés sont intervenus auprès de 6 familles (3 Foyer du Toit Familial/3 Habitat 76) pour la réfection d'une à deux pièces de leur logement. Une Intervention de la ressourcerie Resistes s'est déroulée sur le désencombrement, le relooking et la seconde main.

Education, réussite scolaire :

Programme de Réussite Educative : l'année 2022 a vu les équipes se renouveler fortement. 83 enfants ont été suivis dans le cadre du Programme de Réussite éducative sur le territoire Buisson-Gallouen en 2022. Les parcours personnalisés se composent comme suit : 22 enfants bénéficient d'un accompagnement personnalisé vers les dispositifs de droit commun (11 garçons et 11 filles), 8 d'un suivi individualisé éducatif (5 garçons et 3 filles) et 53 du CLAS (24 garçons et 29 filles)

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Insertion/emploi : Organisation de temps forts autour d'une thématique dans un format intimiste

mars 2022 : RDV de l'emploi autour de l'emploi des jeunes- 25 personnes touchées

Juin 2022 : RDV de l'emploi autour du projet professionnel- 12 personnes touchées

Octobre 2022 : RDV de l'emploi autour des métiers du bâtiment- 6 personnes touchées (dont 4 habitants des QPV)

II. Les axes transversaux

Si la participation des habitant.e.s constitue un axe transversal prévu comme principe même de construction du Contrat de ville, la Métropole Rouen Normandie a souhaité ajouter trois principes transversaux qui doivent sous-tendre l'action de l'ensemble des partenaires :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

A. Participation des habitant(e)s

Comme prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 et suite à la publication du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, les Contrats de ville doivent être conçus et pilotés en associant les habitant.e.s des quartiers prioritaires à travers la création de conseils citoyens. Ces conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitant.e.s permettant de développer des initiatives à partir de leurs besoins et d'assurer la représentation des habitant.e.s dans toutes les instances du Contrat de ville.

A l'échelle des Communes, les conseils citoyens fonctionnent de façon très hétérogène. Dans certaines communes les membres du conseil citoyen sont pleinement associés aux instances locales de travail (réunions de travail, diagnostics en marchant, animations de proximité), dans d'autres communes les relations entre le conseil citoyen et les institutions sont précaires et ne tiennent qu'à la bonne volonté de quelques-uns, dans d'autres communes encore, le conseil citoyen n'a pas d'existence effective.

B. Egalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations

En matière de lutte contre les discriminations, le détail du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) a été décliné dans le pilier « Cohésion sociale ». Suite au 1^{er} plan adopté en 2013, un nouveau plan adossé au contrat de ville a été adopté pour la période 2015-2022, prolongé jusqu'en 2023 (compte tenu de la prolongation de la durée des Contrats de ville). Ce plan, actualisé en 2019, concerne les

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

territoires politique de la ville. Au-delà des actions spécifiques, la Métropole tend à intégrer la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des projets qu'elle peut déployer sur son territoire.

En matière d'égalité femmes/ hommes, la Métropole, en tant que signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, s'est engagée en 2014 dans un 1^{er} plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle a ensuite défini un plan d'actions pour la période 2017/2019 qui se décline autour de 3 axes : l'égalité professionnelle, la culture de l'égalité et l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques.

C. Jeunesse

La circulaire n° 5279/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération développe le principe selon lequel la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers du Contrat de ville puisque la plupart des quartiers prioritaires dispose d'une population plus jeune que la moyenne de la population métropolitaine. La Métropole Rouen Normandie a défini en 2008 la promotion de la jeunesse comme relevant de l'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe des projets de soutien aux initiatives de jeunes de son territoire (Créactifs) et finance, depuis 2010, les Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Depuis 2009, la Métropole valorise également l'inventivité et la perspicacité des jeunes à travers le concours **Créactifs** qui récompense des projets portés par des jeunes de 18 à 30 ans autour notamment du développement durable. Ce concours permet aux lauréats de bénéficier d'une aide financière de 5 000 € pour le lancement de leur projet, voire d'une aide complémentaire des partenaires financeurs, le Crédit Agricole et le Centre des jeunes dirigeants selon la nature du projet. Les projets portés par des jeunes issus des quartiers prioritaires ou ayant un impact sur les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'aide complémentaire pouvant atteindre 2 500 €. En 2022, sur 14 jeunes qui ont participé au concours, 8 ont été déclarés lauréats dont 4 femmes et 4 hommes. Parmi eux 2 jeunes femmes se sont vues attribuer la prime complémentaire politique de la ville pour deux projets prenant place dans un quartier prioritaire ou à proximité immédiate. Il s'agit d'un projet de création d'un ressourcerie dans le domaine de la puériculture et de la petite enfance et d'un projet d'habitat partagé inclusif et intergénérationnel.

Le territoire métropolitain dispose également de 8 Points Information jeunesse labellisés par le Centre régional information jeunesse Normandie (CRIJ) (Darnétal, Rouen, Notre-Dame-De-Bondeville, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine). Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil et d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans autour de tous les sujets qui peuvent les concerner (logement, emploi, loisirs ...). L'accueil se fait sans condition : il est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

En ce qui concerne la promotion de la citoyenneté, la Métropole soutient l'association AFEV (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) à hauteur de 17 000 €, pour inciter les étudiants à s'engager bénévolement pour accompagner des enfants et des adolescents qui ont des difficultés scolaires,

Rapport 2022 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

et plus particulièrement favoriser leur ouverture culturelle. Les étudiants bénévoles bénéficient par ailleurs d'un soutien méthodologique régulier prodigué par l'équipe permanente de l'AFEV (deux agents de développement local et des services civiques).

Depuis janvier 2017, la Métropole exerce la compétence aide aux jeunes en difficulté. Cette compétence se matérialise par la création d'un fonds d'aide aux jeunes (FAJ) destiné à soutenir les jeunes les plus en difficulté âgés de 18 à 24 dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le FAJ apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. Deux grandes « aides » à distinguer dans le cadre du règlement Métropolitain : les aides au soutien au projet professionnel et les aides de première nécessité. En 2022 le FAJ a été mobilisé par 643 jeunes dont 237 femmes et 406 hommes. Parmi eux, le nombre des jeunes habitant en QPV s'élève à 54.

D. Développement Durable

Si le Contrat de ville dispose d'un objectif opérationnel traitant directement de la question du développement durable (objectif 3.3 « Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable »), force est de constater qu'il ne porte que sur la question du développement d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux (tri des déchets, consommation d'énergie ...) Or, le développement durable constitue une démarche bien plus large qui traverse complètement le Contrat de ville en tant que politique de développement du territoire. Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont des enjeux au cœur du Contrat de ville.

Un programme complet d'accompagnement des projets écoresponsables des intervenants sociaux a été créé et est destiné à sensibiliser les usagers de leurs structures aux économies domestiques réalisables, grâce aux écogestes du quotidien (formations complétées par des journées d'échange de pratiques, animations, accompagnement de projets, outils pédagogiques, accompagnement pour la mise en œuvre de fêtes écoresponsables).

Un réseau d'échange de pratiques en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (AREN) (mobilité et énergie) a également été développé. Il se réunit une à deux fois par an. De nombreuses animations ont également pu être proposées.

Enfin, dernier élément concernant le développement durable, un programme d'accompagnement des usagers lors de l'implantation des colonnes enterrées dans l'habitat collectif est mis en place. L'objectif est d'informer, de faire adhérer les habitants au nouveau dispositif de collecte par la diffusion d'un kit de communication (affiches, mémo tri, contact direct avec les usagers si besoin) et de sensibiliser les gardiens afin qu'ils deviennent relais.

Il s'agit également de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. Trois suivis de terrain sont organisés après la mise en service des colonnes pour vérifier l'adhésion des usagers au nouveau dispositif et le respect des bonnes pratiques

Conclusion

Depuis la signature du Contrat de ville en 2015, le travail de l'équipe politique de la ville de la Métropole a consisté à mettre en place la gouvernance du Contrat de ville, à déployer l'ensemble des instances permettant une mise en œuvre cohérente et efficace sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un travail important a également été mené en lien avec les services de droit commun autour de la construction du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD), de l'élaboration des conventions régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la coordination des acteurs autour de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). L'enjeu pour l'ensemble des opérateurs en 2022 a été de commencer l'évaluation finale du contrat de ville via notamment le lancement et l'animation d'ateliers thématiques afin de contribuer aux priorités de la future contractualisation.